

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 75

10 janvier 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|------|---|------|
| Ampala S.à.r.l. | 3554 | Hansteen Maisach S.à r.l. | 3554 |
| Anavim | 3554 | H.B.F. LIMITED S.A. | 3560 |
| Belmilk S.A. | 3554 | HDI Financing Luxembourg S.à r.l. | 3561 |
| Dani & Rui s.à r.l. | 3560 | Hortulux | 3557 |
| Dawa GmbH | 3562 | Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l. | 3556 |
| DS Smith (Luxembourg) S.à r.l. | 3558 | New Moon Investments S.A. | 3555 |
| Dundeal (International) 24 S.à r.l. | 3559 | NII International Holdings S.à r.l. | 3555 |
| DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l. | 3560 | NII International Mobile S.à r.l. | 3555 |
| EIG Fund XV Lux Holdings S.à r.l. | 3559 | PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l. | 3574 |
| EMC Luxembourg PSF S.à r.l. | 3558 | Patrimonio Invest S.A. | 3556 |
| Enterhold S.A. | 3596 | Perigord Immobilière S.A. | 3600 |
| Equifax Luxembourg (No. 4) S.à r.l. | 3559 | Pictet & Cie (Europe) Private Equity D&P S.à r.l. | 3561 |
| Eren India | 3565 | Pit Stutz S.à r.l. | 3561 |
| E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l. .. | 3558 | Purser | 3600 |
| Farm Investments Corporation S.A. | 3575 | Relberg GP S.à r.l. | 3592 |
| Finadot S.A. | 3554 | Renewable Finance II | 3582 |
| Financière de Gestions Internationales ... | 3568 | Sanu Holding S.à.r.l. | 3557 |
| Financière de Gestions Internationales - GPI | 3568 | Savoy Properties S.A. | 3557 |
| Fullerton Lux Funds | 3560 | Starnet Holding S.A. | 3563 |
| Garage Nico Castermans S.à r.l. | 3555 | SVA Multihedge S.C.A. | 3556 |
| Gas Natural Europe Luxembourg | 3557 | Yum ! Restaurants International Manage- ment S.à r.l. | 3597 |
| Gipafin S.à r.l. | 3561 | | |
| Grange Holdings S.à r.l. | 3555 | | |

Ampala S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 143.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014200770/10.

(140225135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Anavim, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 161.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200772/10.

(140225317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Hansteen Maisach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014200961/11.

(140224897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Finadot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 163.170.

Dépôt rectificatif du dépôt effectué le 12 août 2014 portant le numéro de dépôt L140145529

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200925/11.

(140224778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Belmilk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 82.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014200807/12.

(140224747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Grange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 119.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200943/10.

(140224702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Garage Nico Castermans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 5, rue Fraesbich.
R.C.S. Luxembourg B 98.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014200946/10.

(140224881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

NII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NII International Holdings Sarl
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014201119/11.

(140224817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

NII International Mobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NII International Mobile Sarl
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014201120/11.

(140224824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

New Moon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 115.499.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2014201115/12.

(140224883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 149.702.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 05 novembre 2014

1. Monsieur Hugo Froment a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.

2. Monsieur Tobias Stemmler, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen, Allemagne, le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Monarch Master Funding 1 (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014199386/17.

(14022318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

SVA Multihedge S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.571.

Extrait des résolutions prises par la nouvelle assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2014

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015, est approuvé.

A la date du 15 décembre 2014, le Gérant est:

SVA MULTIHEDGE, ayant son siège social au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

p.o. Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2014200621/18.

(140223868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Patrimonio Invest S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 187.736.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 novembre 2014 que:

- L'assemblée accepte la démission de l'administrateur délégué Monsieur François Brandao.

- L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateurs les personnes suivantes:

* Monsieur Luc Hilger, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

* Monsieur Michael Teixeira, né le 31 octobre 1981 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3429 Dudelange, 196, route de Burange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

- Suite à la nomination des nouveaux administrateurs, le pouvoir de signature change comme suit:

* La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014199510/19.

(14022334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Hortulux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7356 Helmdange, 2, rue Nicolas Victor Colbert.
R.C.S. Luxembourg B 19.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014200979/10.

(140224615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Gas Natural Europe Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de la société de droit étranger Gas Natural Europe S.A.S. située en France ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014200936/11.

(140225523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Sanu Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.857.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement n°1250/14 rendu en date du 13 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire la société SANU HOLDING S.à.r.l., ayant eu son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS: B65.857, pour absence d'actif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2014200578/16.

(140223446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Savoy Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 110.841.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 03 décembre 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014200579/17.

(140224154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

EMC Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89, Parc d'Activité, Westside Village, Bâtiment B.
R.C.S. Luxembourg B 122.660.

EXTRAIT

Les gérants constatent que l'associé unique de la société, EMC IRELAND HOLDINGS a dorénavant son siège social établi à Ovens, Cork, Ireland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre HENIN / Claude EVERS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014200088/14.

(140223451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 128.252.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 11 décembre 2014:

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 19, Rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014200047/16.

(140224311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 494.285.572,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 93.199.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 9 décembre 2014

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler les mandats de gérants nommés ci-dessous jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 avril 2015:

- M. Richard Brinley Sealy, gérant A;
- M. Pascal Corbel, gérant A;
- M. Maurice Joseph Pereira-Salgueiro, gérant B, et
- M. Aidan Foley, gérant B.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Deloitte Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréée de la Société.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Laurence Christine ROLLING, née le 11 février 1970 à Berlin, demeurant au 77, Route de Lapoutroie, FR-68240 Kaysersberg, en qualité de gérante A de la Société avec effet au 9 décembre 2014 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200041/24.

(140224320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Dundeal (International) 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 183.055.

Les statuts coordonnés au 10 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014200023/11.

(140224117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

EIG Fund XV Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 26.293,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.652.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2014:

- Est nommé gérant de classe B de la société pour une période indéterminée Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mons. Eric-Jan van de Laar, avec effet au 12 décembre 2014.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014200077/15.

(140223587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Equifax Luxembourg (No. 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 173.792.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 décembre 2014

En date du 5 décembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Sandrine Bruzzo, en tant que gérant de classe B, avec effet au 28 Novembre 2014.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B, avec effet au 29 novembre 2014:

- Monsieur Andrej Grossmann, né le 19 décembre 1975 à Berlin, en Allemagne, avec adresse professionnelle au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 29 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 29 novembre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur James Winthrift Roebuck

Monsieur Juan Ramon Ruiz Lopez

Gérants de classe B:

Monsieur Faruk Durusu

Monsieur Philippe Van den Avenne

Monsieur Pieter-Jan Van der Meer

Monsieur Andrej Grossmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Equifax Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2014200056/28.

(140223483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

H.B.F. LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.030.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014200185/9.

(140223758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Fullerton Lux Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.899.

EXTRAIT

En date du 09 décembre 2014, le Conseil d'Administration prend note de la démission de M. Wah Geok Sum, en tant qu'administrateur de la Société avec effet le 15 décembre 2014.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014200146/11.

(140223924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 74.370.250,00.**

Siège social: L-2984 Contern,

R.C.S. Luxembourg B 9.529.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Christophe Englebert, gérant de la Société, est 36, op der Hobuch, L-5832 Fentange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014200024/14.

(140223552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Dani & Rui s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 86, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.376.

Extrait des décisions collectives prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix novembre, se sont réunis les associés de la société à responsabilité limitée DANI & RUI et la gérante, et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent, la démission de Madame PINTO CARDOSO Paula, demeurant à 90, route d'Ehlerange à L-4108 ESCH / ALZETTE de sa fonction de gérante technique.

Les associés acceptent, la démission de Madame ARAUJO FERREIRA Carina, demeurant à 21, rue de la Maragole à L-4877 LAMADELAINE de sa fonction de gérante administrative.

Deuxième résolution

Est nommée comme nouveau gérante unique, avec effet immédiat à partir de la date de signature du présent acte, Madame ARAUJO FERREIRA Carina, demeurant à 21, rue de la Maragole à L-4877 LAMADELAINE.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Esch/Alzette, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014200027/20.

(140223752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

HDI Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 158.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200202/10.

(140224108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Pit Stutz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 20, rue des Alouettes.
R.C.S. Luxembourg B 166.208.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014200487/10.

(140223573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Pictet & Cie (Europe) Private Equity D&P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.018.

Extrait des décisions prises par l'assemblée des associés en date du 16 décembre 2014

Le siège social a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg.

Pour Pictet & Cie (Europe) Private Equity D&P S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014200455/13.

(140224383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Gipafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 999.998.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.727.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note de la fusion entre les associés suivants:

- La société PA BE 1 S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 48.327), ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, propriétaire de 525 parts sociales, dont 255 ordinaires et 270 préférentielles (ci-après «PA BE 1»);
- La société PA BE 2 S.A. (RCS Luxembourg B 155.406), ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, propriétaire de 175 parts sociales, dont 165 ordinaires et 10 préférentielles (ci-après «PA BE 2»);
- La société PA BE 3 S.A. (RCS Luxembourg B 155.407), ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, propriétaire de 175 parts sociales, dont 165 ordinaires et 10 préférentielles (ci-après «PA BE 3»);
- La société PA BE 4 S.A. (RCS Luxembourg B 155.408), ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, propriétaire de 175 parts sociales, dont 165 ordinaires et 10 préférentielles (ci-après «PA BE 4»);

en vertu de laquelle PA BE 1 a absorbé les sociétés PA BE 2, PA BE 3 et PA BE 4, et est désormais propriétaire de 1.050 parts sociales de la Société, dont 750 parts sociales ordinaires et 300 parts sociales préférentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIPAFIN S.à r.l.

Référence de publication: 2014200173/21.

(140223801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Dawa GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.078.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunten Dezember.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

UDW Limited, mit Gesellschaftssitz in Tower Gate Place, Tal-Oroqq Street Msida, MSD 1703, Malta,
„die Komparentin“

hier vertreten durch Frau Francesca BARCAGLIONI, "laureata in economia e commercio", beruflich wohnhaft in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

„der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bittet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DAWA GmbH, R.C.S. Luxembourg B94078, mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, am 8. April 2003 gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Me Joseph ELVINGER, Notar mit dem Amtssitz in Luxembourg, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nr. 753 vom 17. Juli 2003.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft DAWA GmbH sich auf EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 200 (zweihundert) Anteile mit einem Nennwert von EUR 100 (einhundert) je Anteil, vollständig eingezahlt.

3. Dass die Komparentin Besitzer aller Anteile der Gesellschaft DAWA GmbH, die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass die Komparentin, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass die Aktivität der Gesellschaft DAWA GmbH eingestellt wurde, dass der alleinige Gesellschafter die sämtlichen Aktiva übernimmt und, dass er als Liquidator der Gesellschaft sämtliche Passiva der Gesellschaft zahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

6. Dass die Komparentin den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

7. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz der CF Corporate Services aufbewahrt werden.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, der Notar nach Name, Vorname, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Englische Übersetzung des Vorhergehenden Textes:

In the year two thousand fourteen, on the ninth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

UDW Limited, with registered office in Tower Gate Place, Tal-Oroqq Street Msida, MSD 1703, Malta,
"the principal"

here represented by Mrs Francesca BARCAGLIONI, "laureata in economia e commercio", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company DAWA GmbH, R.C.S. Luxembourg B94078, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, civil law notary residing in

Luxembourg, on 8 April 2003, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” nr. 753 of 17 July 2003.

2. That the corporate capital of the company DAWA GmbH amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) divided into 200 (two hundred) corporate units of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company DAWA GmbH.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of the company DAWA GmbH has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator he commits himself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the managers of the company.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: Francesca BARCAGLIONI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2014. Relation GRE/2014/4936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014200016/79.

(140223499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Starnet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.264.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the third day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

“SOLESTAR CORPORATION.”, a company incorporated under the laws of Bahamas (Bahamas), with registered office at Kings Court, Bay Street, Nassau (Bahamas), and registered with the Register of Nassau (Bahamas) under number 8948 B,

represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy under private seal given on November 28th, 2014.

Such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “STARNET HOLDING S.A.”, having its registered office at 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Hesperange, on January 12th, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 364 on May 20th, 2000,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 74.264 (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The subscribed capital of the company is set thirty-seven thousand five hundred United States dollars (USD 37,500.-), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-seven United States dollars and fifty cents (USD 37,50.-) each, fully paid-up.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares expressly to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the dissolution and the liquidation of the Company are to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the members of the Board of Directors and statutory auditor for their mandates up to this date.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares to proceed with the cancellation of shares of the Company.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five (5) years at the registered office.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

“SOLESTAR CORPORATION.”, une société régie sous les lois des Bahamas (Bahamas), ayant son siège social à Kings Court, Bay Street, Nassau (Bahamas), et enregistrée au Registre des Sociétés de Nassau (Bahamas) sous le numéro 8948 B,

représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du *, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La comparante est l'Actionnaire Unique de la société anonyme «STARNET HOLDING S.A.», ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 364 le 20 mai 2000,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74.264 (la «Société»).

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le capital social de la société est de trente-sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 37.500.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 37,50.-) chacune, entièrement libérées.

L'Actionnaire Unique, déclare expressément de dissoudre et liquider la Société avec effet représentée comme ci-avant, immédiat.

L'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Actionnaire Unique, il déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs

sont devenus la propriété de l'Actionnaire Unique, de sorte que la liquidation et dissolution de la Société sont à considérer comme clôturées.

Décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'Actionnaire Unique, représentée comme ci-avant, s'engage à procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2014. LAC/2014/58313. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200615/113.

(140224391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Eren India, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.597.

In the year two thousand and fourteen on the ninth day of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

EREN RENEWABLE ENERGY S.A., société anonyme under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 25B, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under section B and number 168599, previously called EREN S.A. (the "Sole Shareholder"),

here represented by the Chairman and one member of its Managing Board, respectively Mr. Pierre DAGALLIER and Mr. Alain ROBILLARD, both with professional address at 25B, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- EREN RENEWABLE ENERGY S.A., renamed is the sole shareholder of a société à responsabilité limitée under Luxembourg law EREN INDIA (the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the section B and the number 182597, with registered office at 25B Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg.

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 279 on 30 January 2014 (the "Company");

- The articles of incorporation of the Company have been amended by deed of the undersigned notary on 20 November 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- the Company's share capital is set at ten million seven hundred thousand Euros (EUR 10,700,000.-) represented by ten million seven hundred thousand (10,700,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

- the agenda is:

- to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 2,700,000 so as to raise it from its current amount of EUR 10,700,000 to EUR 13,400,000 by the issue of 2,700,000 shares with a nominal value of EUR 1 each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

- subscription of the 2,700,000 new shares by the Company's Sole Shareholder and fully payment by a contribution in kind consisting of a liquid, certain and immediately payable claim amounting to EUR 2,700,000 held by the Sole Shareholder against the Company.

- to subsequently amend article 6 of the Company articles of association.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million seven hundred thousand Euros (EUR 2,700,000.-) so as to raise it from its current amount of ten million seven hundred thousand Euros (EUR 10,700,000.-) to thirteen million four hundred thousand Euros (EUR 13,400,000.-) by the issue of two million seven hundred thousand (2,700,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe two million seven hundred thousand (2,700,000) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind hereafter described:

1. Description of the contribution. A liquid, certain and immediately payable claim amounting to two million seven hundred thousand Euros (EUR 2,700,000.-) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Claim").

2. Evidence of the contribution's existence and value. Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by a valuation report drawn-up by the sole manager of the Company wherein the contribution in kind prenamed has been described and valued at EUR 2,700,000.-, the Company's interim balance sheet as at 4 December 2014 and Eren Renewable Energy S.A.'s interim balance sheet as at 4 December 2014.

The said report and the said interim balance sheets initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3. Effective implementation of the contribution in kind. EREN RENEWABLE ENERGY S.A., the contributor, prenamed and represented as stated above, hereby declares that:

- it currently holds a claim against the Company amounting to a counter value of two million seven hundred thousand Euros (EUR 2,700,000.-);

- the said contributed claim may not be assigned and the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of the Claim;

- the contributed liquid, certain and immediately payable claim is currently outstanding for an amount of two million seven hundred thousand Euros (EUR 2,700,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder as represented hereabove decides to restate article 6 of the Company's Articles of Association that will now read as follows:

" Art. 6. The Company's share capital is set at thirteen million four hundred thousand Euros (EUR 13,400,000.-) represented by thirteen million four hundred thousand (13,400,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euros (EUR 3,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing party acting in their hereabove stated capacities, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EREN RENEWABLE ENERGY S.A., une société anonyme de droit du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 25B, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et numéro 168599 anciennement dénommée EREN S.A., (l'«Associé Unique»),

ici représentée par le président et un membre de son directoire, respectivement Monsieur Pierre DAGALLIER et Monsieur Alain ROBILLARD, tous deux demeurant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- EREN RENEWABLE ENERGY S.A., précitée est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EREN INDIA, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 182597, ayant son siège social sis au 25B, Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg (la «Société»).

- la Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 279 du 30 janvier 2014.

- les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 20 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- le capital social de la Société s'élève à dix millions sept cent mille euros (EUR 10.700.000,-) représenté par dix millions sept cent mille (10.700.000) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

- l'ordre du jour est conçu comme suit:

- augmentation du capital social à concurrence de EUR 2.700.000 pour porter son montant actuel de EUR 10.700.000 à EUR 13.400.000 par l'émission de 2.700.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

- souscription des 2.700.000 nouvelles actions par l'Associé Unique de la Société et libération intégrale par un apport en nature consistant en une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de EUR 2.700.000 détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

- modification en conséquence de l'article 6 des statuts de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions sept cent mille Euros (EUR 2.700.000,-) pour porter son montant actuel de dix millions sept cent mille Euros (EUR 10.700.000,-) au montant de treize millions quatre cent mille Euros (EUR 13.400.000) par l'émission de deux millions sept cent mille (2.700.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les deux millions sept cent mille (2.700.000) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par apport en nature comme décrit ci-après:

1. Description de l'apport. Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de deux millions sept cent mille Euros (EUR 2.700.000,-) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

2. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport. Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation émis par le gérant unique de la Société suivant lequel l'apport a été décrit et évalué à EUR 2.700.000; le bilan intérimaire de la Société au 4 décembre 2014 et le bilan intérimaire de Eren Renewable Energy S.A. au 4 décembre 2014.

Le rapport et lesdits bilans intérimaires signés "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3. Réalisation effective de l'apport. EREN RENEWABLE ENERGY S.A, apporteur, précitée et représentée comme dit ci-avant, déclare ce qui suit:

- elle détient une créance d'une valeur de deux millions sept cent mille Euros (EUR 2.700.000,-) à l'encontre de la Société;

- ladite créance apportée est incessible et n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquiescer ladite créance;

- ladite créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de deux millions sept cent mille Euros (EUR 2.700.000,-).

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant décide de procéder à la refonte de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de treize millions quatre cent mille euros (EUR 13.400.000,-) représenté par treize millions quatre cent mille (13.400.000) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ces personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierre Dagallier, Alain Robillard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2014. LAC / 2014 / 59413. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200902/155.

(140224885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

**Financière de Gestions Internationales, Société en Commandite par Actions,
(anc. Financière de Gestions Internationales - GPI).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 35.860.

L'an deux mille quatorze, le trois décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg («Luxembourg»)),

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires commandités et commanditaires de FINANCIÈRE DE GESTIONS INTERNATIONALES, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Reginald Neumann, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 236 du 6 juin 1991, modifié pour la dernière fois par le notaire soussigné le 26 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2852 du 23 novembre 2012, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-35.860 (la "Société").

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de

qui a désigné comme secrétaire

L'assemblée a choisi comme scrutateur

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. - Modification de la dénomination en FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES.
2. - Suppression des dispositions relatives au conseil de surveillance.
3. - Refonte complète des statuts (sans modification de l'objet social).

(i) Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination en FINANCIERE DE GESTIONS INTERNATIONALES.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les dispositions relatives au conseil de surveillance.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts (sans modification de l'objet social).

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe entre les associés, commandité et commanditaire, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société (la "Société") sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Financière de Gestions Internationales".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 26 des Statuts. L'accord des associés commandités sera requis en vue d'une telle dissolution.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à un million neuf cent mille euros (EUR 1.900.000), représenté par quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (81.998) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), qui doivent être détenues par des actionnaires-commanditaires, deux (2) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") qui doivent être détenues par les associés-commandites, et cent huit mille (108.000) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), qui doivent être détenues par des actionnaires-commanditaires. Chaque action a une valeur nominale de dix euros (EUR 10), et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix. Les actions seront émises sous forme nominative.

Les Actions de Catégorie A sont librement cessibles.

Les Actions de Catégorie C sont librement cessibles, sous réserve du droit de préemption dont question à l'alinéa suivant.

En cas de projet de cession par un détenteur d'Actions de Catégorie C de tout ou partie de ses Actions de Catégorie C, les détenteurs d'Actions de Catégorie A bénéficieront d'un droit de préemption sur ces Actions de Catégorie C, à un prix qui sera égal à la plus haute des valeurs suivantes: (i) valeur nominale des Actions de Catégorie C, et (ii) valeur de marché des Actions de Catégorie C à calculer sur la base de l'actualisation des dividendes futurs ("dividend discount model") attachés aux Actions de Catégorie C, telle qu'arrêtée par un tiers évaluateur désigné par le Gérant (ou, à défaut, par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale comme en référé). Tout projet de cession d'Actions de Catégorie C devra être promptement notifié par leur détenteur au Gérant, qui en informera immédiatement les détenteurs d'Actions de Catégorie A, lesquels devront exercer leur droit de préemption dans les trois mois de la détermination finale du prix de vente. Par "cession", l'on vise tout transfert de la titularité des Actions de Catégorie C en question à un tiers, ainsi que tout octroi d'un droit réel sur lesdites actions, à l'exception des transferts à titre gratuit entre vifs ou à cause de mort en faveur (a) de descendants du cédant, (b) d'ascendants du cédant et/ou (c) de collatéraux du cédant jusqu'au troisième degré, à l'exception des transferts à une fondation en vue de leur certification et à l'exception des transferts qui auraient été approuvés préalablement par les détenteurs d'Actions de Catégorie A. Toute cession d'Actions de Catégorie C qui ne respecterait pas la présente disposition sera inopposable à la Société.

Les Actions de Catégorie B sont cessibles seulement sous condition que les actionnaires approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts. En outre, si la cession projetée requiert la désignation d'un nouvel actionnaire détenteur d'Actions de Catégorie B comme Gérant de la Société après la cession, la décision de remplacement du Gérant sera prise à l'unanimité des actionnaires. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Emis. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. L'assemblée décidera de la méthode de réduction du capital de la Société, notamment par un remboursement aux actionnaires, par une dispense de libération des actions, par une compensation avec les pertes subies ou par incorporation dans une réserve (avec ou sans application des dispositions de l'article 69, paragraphes (2) et (3), de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée).

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants de la même catégorie, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent dans cette catégorie; les actionnaires existants d'autres catégories ne disposeront pas de droit de souscription préférentielle, comme permis par l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

La réserve spéciale constituée par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 septembre 2012 et qui incorpore la réduction du capital social de la Société, la réduction de la réserve légale de la Société, ainsi que la prime d'émission payée à l'occasion de l'augmentation du capital social de la Société du 26 septembre 2012, sera réservée exclusivement aux détenteurs d'Actions de Catégorie A.

Art. 8. Acquisition d'actions propres. La Société ne pourra pas procéder à l'acquisition de ses propres actions au sens des articles 49-2 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre III. Gérant, Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par la société anonyme de droit luxembourgeois GPI (le "Gérant") en sa qualité de seul associé-commandité et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Le Gérant peut être révoqué seulement pour justes motifs et par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à l'unanimité. Il doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à l'unanimité.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Le Gérant pourra désigner un secrétaire afin de l'assister sur les aspects juridiques de la gestion de la Société, sans qu'il soit nécessaire que ce secrétaire soit actionnaire de la Société ou mandataire social du Gérant. Les fonctions de ce secrétaire seront arrêtées par le Gérant.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Gérant peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, le Gérant peut recevoir une rémunération pour sa gestion de la Société et peut, de plus, être remboursé de toutes les dépenses qu'il aura exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Responsabilité du Gérant - Indemnisation. Le Gérant est responsable solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 14. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Art. 15. Surveillance. Les comptes annuels de la société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé choisi par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises inscrit sur le registre public de la profession d'audit. L'assemblée générale fixera la durée du contrat de prestations de services liant la société et le réviseur d'entreprises agréé. L'institution du conseil de surveillance est supprimée.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures à Luxembourg.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales. Le Gérant peut convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 19. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 20. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 21. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Prorogation. Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 23. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue française.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et

- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum et du vote.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, le quorum sera d'au moins deux tiers (2/3) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale, sans préjudice du droit de veto du Gérant. Par dérogation à ce qui précède, toute proposition de changement de nationalité de la Société, d'augmentation des engagements des actionnaires ou de révocation, de désignation et/ou de remplacement du Gérant ou des membres du Conseil de Surveillance, de modification des droits attachés aux Actions de Catégorie C ou de conversion de tout ou partie des Actions de Catégorie C en actions d'une autre catégorie requerra un vote à l'unanimité des actionnaires.

Aucune résolution de l'assemblée générale des actionnaires ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et le cas échéant les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets dans le respect des règles qui suivent.

Les détenteurs d'Actions de Catégorie C bénéficieront annuellement d'un dividende prioritaire et cumulatif égal à 7% de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie C, sous la seule réserve de l'existence de bénéfices distribuables.

Après la distribution du dividende statutaire, prioritaire et cumulatif attaché aux Actions de Catégorie C, les détenteurs d'Actions de Catégorie B bénéficieront annuellement d'un dividende prioritaire et cumulatif égal à deux cent mille euros (EUR200.000) pour l'ensemble des Actions de Catégorie B, sous la seule réserve de l'existence de bénéfices distribuables.

L'assemblée générale des actionnaires sera tenue de procéder à la distribution de ces dividendes, sauf décision en sens contraire prise à l'unanimité des détenteurs d'Actions de Catégorie C, en ce qui concerne la distribution de dividendes en relation aux Actions de Catégorie C, et prise à l'unanimité des détenteurs d'Actions de Catégorie B, en ce qui concerne la distribution de dividendes en relation aux Actions de Catégorie B, à moins que le Gérant estime que la situation de trésorerie de la Société ne permet pas ces distributions, auquel cas la distribution obligatoire sera réduite à due concurrence sur la base d'un état comptable fourni par le Gérant.

Après la distribution du dividende statutaire, prioritaire et cumulatif attaché aux Actions de Catégorie C et après la distribution du dividende statutaire, prioritaire et cumulatif attaché aux Actions de Catégorie B, le solde du bénéfice annuel distribuable sera réparti entre les détenteurs d'Actions de Catégorie A au prorata de leur participation. L'assemblée générale des actionnaires sera tenue de procéder à la distribution du solde du bénéfice annuel distribuable aux détenteurs d'Actions de Catégorie A sauf décision en sens contraire prise à l'unanimité des détenteurs d'Actions de Catégorie A, à moins que le Gérant estime que la situation de trésorerie de la Société ne permet pas cette distribution, auquel cas la distribution obligatoire sera réduite à due concurrence sur la base d'un état comptable fourni par le Gérant.

Dans l'hypothèse où, en application des dispositions qui précèdent, la totalité du bénéfice annuel distribuable ne serait pas distribuée (que ce soit à la suite d'une décision prise à l'unanimité d'une catégorie de porteurs d'actions de ne pas

distribuer le dividende lui revenant, ou à la suite d'une décision du Gérant en relation avec la situation de trésorerie de la Société), l'assemblée peut décider de verser le solde de ce bénéfice à un compte de réserve, en le reportant à nouveau, étant entendu que toute distribution ultérieure se fera en conformité avec les dispositions du présent article.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux détenteurs d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B ainsi qu'aux détenteurs d'Actions de Catégorie C. Le Gérant déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti entre tous les actionnaires de la manière et dans l'ordre suivants.

Les détenteurs d'Actions de Catégorie C et les détenteurs d'Actions de Catégorie B bénéficieront d'un droit privilégié au remboursement de leur apport.

Après le paiement aux détenteurs d'Actions de Catégorie C de leur droit privilégié au remboursement de l'apport et, ensuite, après paiement aux détenteurs d'Actions de Catégorie B de leur droit privilégié au remboursement de l'apport, les détenteurs d'Actions de Catégorie A recevront le remboursement de leur apport.

Après le remboursement des différents apports dont question et dans l'ordre ci-avant, le solde résiduaire du boni de liquidation sera affecté en priorité aux détenteurs d'Actions de Catégorie C et puis aux détenteurs d'Actions de Catégorie B pour le paiement de leur dividende prioritaire et cumulatif qui n'aurait pas été acquitté. Après ces derniers paiements, le solde restant sera réparti entre les détenteurs d'Actions de Catégorie A au prorata de leur participation dans la Société.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. VAUTHIER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59155. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200926/348.

(140224921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

PanEuropean Investments (Greece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.680.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

J. Mudde

Gérant

Référence de publication: 2014200445/13.

(140224537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Farm Investments Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 192.787.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen.

On the tenth of December.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The public limited liability company MARCAMI S.A., having its registered office at L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.377,

hereby represented by its sole director Mr. Christophe MIGNANI, manager, professionally residing at L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, Grand Duchy of Luxembourg.

The appearing company, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "FARM INVESTMENTS CORPORATION S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-), divided in three thousand one hundred (3.100) shares having a par value of TEN EURO (€ 10.-) each.

The shares are in registered form.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the

transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of June at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by e-mail.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original or by e-mail another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 19. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

- a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2015.
- b) The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

All the three thousand one hundred (3.100) shares have been subscribed by the public limited liability company MAR-CAMI S.A., having its registered office at L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.377.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, represented as said before, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at one

Is appointed director:

Mr. Christophe MIGNANI, manager, born in Woippy (France), on the 25th of February 1966, professionally residing at L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

- 2) Has been appointed statutory auditor:

The public limited liability company ABROAD CONSULTING S.A. having its registered office at L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92.617.

3) The first term of office of the director and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

- 4) The registered office of the company is established at L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as aforesaid, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze.

Le dix décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "FARM INVESTMENTS CORPORATION S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EURO (€ 10.-) par action.

Les actions sont nominatives.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquées sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par e-mail une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original soit par e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Toutes les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, né à Woippy (France), le 25 février 1966, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

2) Est nommé commissaire:

La société ABROAD CONSULTING S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.617.

3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.

4) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. MIGNANI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014200919/418.

(140224946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Renewable Finance II, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 192.817.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am 5. Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück, Großherzogtum Luxemburg

Ist erschienen:

Die SW Equities S.à r.l., société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 5, Heienhaff eingetragen im Handels und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 191847,

hier vertreten durch Dame Nadine Closter, beruflich ansässig in L-9087 ETTTELBRUCK, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 2. Dezember 2014.

Die erteilte Vollmacht, ordnungsgemäß „ne varietur«durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie angegeben, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründung einer Aktiengesellschaft urkundlich festzustellen, die sie hiermit beschließt und deren Satzung wie folgt lautet:

SATZUNG

Kapitel I. Name - Geschäftssitz - Geschäftszweck - Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft ist als Aktiengesellschaft (société anonyme) nach luxemburgischem Recht mit dem Namen „Renewable Finance II“ errichtet (im Folgenden: die "Gesellschaft") und unterliegt den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner jeweils geltenden Fassung (im Folgenden: das "Gesetz von 1915") sowie den Bestimmungen der vorliegenden Satzung (im Folgenden: die "Satzung").

Art. 2.

(1) Der Geschäftssitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

(2) Der Geschäftssitz der Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Verwaltungsrates (wie nachstehend in Artikel 11 definiert) an jeden beliebigen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden. Im Übrigen gelten die für eine Änderung der Satzung geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

(3) Sollte eine Situation entstehen oder als unmittelbar bevorstehend erscheinen, die eine normale Tätigkeit am Geschäftssitz der Gesellschaft aus militärischen, politischen, wirtschaftlichen oder gesellschaftlichen Gründen verhindert, darf der Geschäftssitz der Gesellschaft durch Beschluss des Verwaltungsrates vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis sich die Situation wieder normalisiert; solche zeitlich begrenzten Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche unabhängig von einer zeitlich begrenzten Verlegung des Geschäftssitzes der Gesellschaft eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

(4) Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Verwaltungsrates Büros und Zweigstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 3.

(1) Der Geschäftszweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen an Handels-, Industrie-, Finanz- oder anderen Gesellschaften oder Unternehmen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland in jedweder Form, sowie die Verwaltung, das Management, die Steuerung und die Entwicklung solcher.

(2) Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Erwerb, Tausch oder in jeder möglichen anderen Weise Aktien, Anteile und/oder andere Beteiligungen, Anleihen, Schuldscheine, Depotquittungen und/oder andere Schuldurkunden und im Allgemeinen alle Wertpapiere und/oder Finanzierungsinstrumente, die durch jedes öffentliche oder private Unternehmen, herausgegeben werden, erwerben.

(3) Die Gesellschaft kann direkt oder indirekt in Immobilienanlagen investieren und den Erwerb und die Verwaltung eines Portfolios von Patenten oder von anderen Rechten am geistigen Eigentum jeder Natur oder Ursprung tätigen.

(4) Die Gesellschaft kann in jeder möglichen Art und Weise borgen insbesondere kann sich die Gesellschaft durch die Emission von Privatplatzierungen, Wertpapieren, Anleihen und Schuldscheinen und jede Art von Schuld- und/oder Dividendenpapiere finanzieren. Die Gesellschaft kann Kapital ohne Beschränkung an seine Tochtergesellschaften, Filialen und Agenturen, angeschlossene Firmen und/oder irgendwelche anderen Firmen oder Personen verleihen. Die Gesellschaft kann (für alle oder nur Teile ihrer Aktiva) Garantien und Bürgschaften ausgeben, Sicherheiten abtreten oder Sicherheiten erstellen um ihre eigenen Verpflichtungen und Unternehmungen, und/oder diejenigen Dritter, abzusichern. Sie kann dieses zum eigenen Nutzen und/oder zum Nutzen Dritter (juristischer oder privater Personen) tun, solange jene Tätigkeiten keine Tätigkeit ist, die den Verordnungen des Finanzsektors unterliegt.

(5) Die Gesellschaft kann an der Aufsetzung, an der Entwicklung, am Management und an der Steuerung von Gesellschaften oder Unternehmen teilnehmen. Die Gesellschaft darf geschäftsführende Tätigkeiten im Zusammenhang mit Handels-, Industrie-, Finanz- oder anderen Gesellschaften oder Unternehmen, im Großherzogtum Luxembourg oder im Ausland, ausüben.

(6) Die Gesellschaft kann alle gewerblichen, technischen oder finanziellen Tätigkeiten durchführen, die direkt oder indirekt mit allen oben beschriebenen Bereichen verbunden sind, um die Erfüllung ihres Zweckes zu fördern.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Kapitel II. Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5.

(1) Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000). Es ist in einunddreißigtausend (31.000) Aktien ohne Nennwert eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

(2) Durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Aktieninhabers, welcher in gleicher Weise wie für Satzungsänderungen erforderlich getroffen werden muss, kann das gezeichnete und genehmigte Kapital der Gesellschaft erhöht oder reduziert werden.

Art. 6.

(1) Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Aktionäre haben.

(2) Die Gesellschaftsaktien sind Namensaktien.

(3) Ein Register der Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht zur Verfügung steht. Dieses Register enthält alle durch Artikel 39 des Gesetzes vorgeschriebenen Auskünfte. Der Nachweis des Eigentums an den Namensaktien kann aufgrund der Eintragung eines Aktionärs im Aktienregister erbracht werden. Das Register steht jedem Aktionär zur Einsicht zur Verfügung. Abschriften des Registers können auf Ersuchen und auf Kosten eines Aktionärs zur Verfügung gestellt werden

(4) Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Aktie an. Sollte das Eigentum an einer Aktie aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an dieser Aktie geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Kapitel III. Verwaltungsrat - Vertretungsbefugnis

Art. 7.

(1) Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat mit mindestens drei (3) Mitgliedern geführt (der „Verwaltungsrat“ und jedes Mitglied ein „Verwaltungsratsmitglied“), die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

(2) Für den Fall, dass die Gesellschaft von nur einem Aktionär gegründet wurde oder in einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass alle von der Gesellschaft ausgegebenen Aktien von einem Aktionär gehalten werden, kann die Gesellschaft durch ein alleiniges Verwaltungsratsmitglied geführt werden bis zu der nächsten Hauptversammlung der Aktionäre nachdem die Gesellschaft festgestellt hat, dass ihre Aktien von mehr als einem Aktionär gehalten werden.

(3) Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied werden von der Hauptversammlung der Aktionäre oder dem alleinigen Aktionär gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Hauptversammlung festgesetzt.

(4) Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied werden für die Dauer eines Mandates gewählt, welches sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf und welches grundsätzlich mit der Bestellung eines Nachfolgers endet.

(5) Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen ein Mitglied des Verwaltungsrates abberufen. Mitglieder des Verwaltungsrates oder das alleinige Verwaltungsratsmitglied können wieder gewählt werden.

(6) Ist eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied bestimmt, muss sie einen ständigen Vertreter ernennen, der diese Aufgabe im Namen und im Auftrag der juristischen Person ausführt. Diese juristische Person kann ihren Vertreter nur abberufen, wenn sie gleichzeitig seinen Nachfolger ernennt.

(7) Wird die Position des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 8.

(1) Alle Befugnisse, die weder von Gesetzes wegen noch durch diese Satzung ausdrücklich der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in die Kompetenz des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat hat Dritten gegenüber grundsätzlich unbeschränkte Befugnis unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Verwaltungshandlungen, Verfügungen und Maßnahmen auszuführen und zu genehmigen die dem Zweck der Gesellschaft entsprechen.

(2) Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds verpflichtet.

(3) Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und welche gesamt- oder alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

(4) Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 9.

(1) Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann außerdem einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlung der Aktionäre, oder der Beschlüsse des alleinigen Aktionärs verantwortlich ist.

(2) Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden am Sitz der Gesellschaft gehalten, soweit nicht anders im Einberufungsschreiben mitgeteilt. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder zwei seiner Mitglieder, an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

(3) Außer in dringenden Fällen, wobei die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, erhält jedes Mitglied des Verwaltungsrates wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein schriftliches Einberufungsschreiben. Auf das Einberufungsschreiben kann schriftlich, durch Fax, E-Mail, Telegramm oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel verzichtet werden. Für Sitzungen des Ver-

waltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden, ist ein spezielles Einberufungsschreiben nicht erforderlich.

(4) Sind alle Mitglieder des Verwaltungsrates in einer Sitzung anwesend oder vertreten oder im Falle schriftlicher Beschlüsse, denen alle Verwaltungsratsmitglieder zustimmen und die von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben werden, ist keine vorherige Einberufung erforderlich.

(5) Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faxübertragung, E-Mail, Telegramm oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

(6) Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Teilnehmer ständig einander hören können und es eine effektive Teilnahme aller Teilnehmer an der Sitzung erlaubt. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme.

(7) Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden oder von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

(8) Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Gefasste Beschlüsse werden wirksam mit einfacher Mehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Verwaltungsrates.

(9) Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch per Umlaufbeschluss gefasst werden, wenn sie schriftlich genehmigt und von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden. Diese Genehmigung darf in einem gemeinsamen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten erfolgen, welche per Fax, Email, Telegramm oder Telex verschickt werden. Diese Beschlüsse haben dieselbe Gültigkeit wie Beschlüsse die auf Sitzungen des Verwaltungsrates getroffen werden, welche körperlich abgehalten werden.

Kapitel IV. Hauptversammlung der Aktionäre - Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Art. 10.

(1) Auf der rechtmäßig einberufenen Hauptversammlung der Aktionäre werden alle Aktionäre vertreten. Sie hat die weitest gehenden Befugnisse zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

(2) Im Fall eines alleinigen Aktionärs übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre aus und handelt entsprechend. Von allen Beschlüssen des alleinigen Aktionärs wird schriftlicher Nachweis erbracht.

Art. 11.

(1) Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen.

(2) Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

(3) Ferner dürfen Aktionäre, die wenigstens 10% des Gesellschaftskapitals halten, die Aufnahme eines oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung der Hauptversammlung der Aktionäre verlangen. Dieser Antrag muss fünf (5) Tage vor dem festgesetzten Termin für die Hauptversammlung am Gesellschaftssitz per Einschreiben gestellt werden.

Art. 12.

(1) Die ordentliche Hauptversammlung der Aktionäre findet nach den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts jährlich am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg jeweils am dritten Mittwoch im Monat Juni um 10:00 Uhr, statt. Sollte dieser Tag kein Bankarbeitstag sein, ist die Hauptversammlung zur gleichen Uhrzeit am nächstfolgenden Bankarbeitstag abzuhalten. Der Verwaltungsrat kann im Interesse der Gesellschaft diese Hauptversammlung an einem anderen Tag abhalten, dies im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen.

(2) Andere ordentliche Hauptversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

(3) Außerordentliche Hauptversammlungen können an den in den jeweiligen Einberufungsmitteilungen genannten Orten und Zeiten abgehalten werden.

(4) Für Einberufungsschreiben und die Durchführung der Hauptversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft gelten die gesetzlichen Bestimmungen bezüglich Fristen und Anwesenheitsquoten, soweit diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen enthält.

(5) Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 13.

(1) Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Faxübertragung, E-Mail, Telegramm oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

(2) Aktionäre, die an der Hauptversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, sofern diese Kommunikationsmittel ihre Identifizierung erlauben, gelten als anwesend bei dieser Hauptversammlung für die Berechnung des Anwesenheitsquorums und der Mehrheiten. Das verwendete Kommunikationsmittel muss gewährleisten, dass die teilnehmenden Personen einander verstehen können, und eine ununterbrochene, effektive Teilnahme an der Hauptversammlung erlauben.

(3) Jeder Aktionär ist ermächtigt, mittels eines Stimmzettels, der per Post oder per Fax an den Gesellschaftssitz oder an die im Einberufungsschreiben angegebene Adresse gesendet wird, an der Wahl teilzunehmen. Die Aktionäre dürfen nur die von der Gesellschaft ausgegebene Stimmzettel verwenden, auf denen zumindest Ort, Datum und Zeitpunkt, die Tagesordnung der Hauptversammlung, die zur Entscheidung der Hauptversammlung stehenden Anträge sowie für jeden Antrag, drei Kästchen, die dem Aktionär, durch Ankreuzen des entsprechenden Kästchens erlauben, dem Antrag zuzustimmen, ihn abzulehnen oder sich zu enthalten, enthalten sind.

(4) Stimmzettel, die nicht ausschließlich eine Ja- oder Neinstimme oder eine Enthaltung aufweisen, sind ungültig. Die Gesellschaft berücksichtigt nur Stimmzettel, die vor dem Termin der entsprechenden Hauptversammlung eingegangen sind.

(5) Beschlüsse der Hauptversammlung werden im Einklang mit den in Gesetz anwendbaren regeln betreffend Quorum und Mehrheit gefasst.

Kapitel V. Geschäftsjahr - Konten - Ertragsverwendung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar (1.1.) und endet am einunddreißigsten Dezember (31.12) des gleichen Jahres.

Art. 15.

(1) Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des möglichen Reingewinnes der Gesellschaft vorab der gesetzlich vorgeschriebenen Reserve zugeführt bis diese Reserve zu einem Betrag von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals angestiegen ist.

(2) Die Generalversammlung oder der alleinige Aktionär beschließt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung der restlichen Betrages des Reingewinns.

(3) Der Verwaltungsrat kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

Art. 16.

(1) Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes), die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Funktion des Rechnungsprüfers wird abgeschafft und ein oder mehrere unabhängige Rechnungsprüfer werden aus den Mitgliedern des Institut des réviseurs d'entreprises durch die Hauptversammlung gewählt, die auch die Dauer ihres Amtes bestimmt, wenn auf die Gesellschaft die Voraussetzungen des Artikels 35 für die in Artikel 36 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister und die Buchführung und Bilanzierung von Gesellschaften auf bestimmte Dauer zutreffen.

(2) Die Hauptversammlung ernennt Prüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest. Die Rechnungsprüfer können mehrmals hintereinander ernannt werden.

Kapitel VI. Auflösung und Liquidation

Art. 17. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidierung durch einen oder mehrere Abwickler, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt.

Art. 18. Die Hauptversammlung ernennt diese Abwickler und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

Kapitel VII. Anwendbares Recht

Art. 19. Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes.

Erklärung des Unterzeichners

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Alle einunddreißigtausend Aktien (31.000) wurden von SW Equities S.à r.l. gezeichnet. Der Ausgabebetrag aller Aktien wurde voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (31.000 EUR) von nun an zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr 850.- Euro geschätzt.

Beschlussfassung durch den alleinigen Aktionär

Die Erschienene, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, hat unmittelbar an die Gründung anschließend folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Geschäftssitz befindet sich in 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.
2. Auditeurs Associés, mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 93937, wird als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) bis zur Generalversammlung im Jahr 2015 bestellt.
3. Zu den Verwaltungsratsmitgliedern werden folgende Personen für die Dauer von sechs (6) Jahren ernannt:
 - a. Frau Desirée Eklund, geboren in Krefeld, Deutschland am 05.07.1969, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;
 - b. Herr Jost Rodewald, geboren in Braunschweig, Deutschland, am 30. Mai 1971, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;
 - c. Frau Silvia Wagner, geboren in Solingen, Deutschland, am 3. September 1964, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes erfüllt sind.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch des Komparenten gegenwärtige Urkunde in Deutsch verfasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung. Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Ettelbrück, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Fassung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of December.

Before Maître Pierre PROBST, notary residing at Ettelbrück, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

There appeared:

SW Equities S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), Section B, under the number B 191847,

here represented by Ms Nadine Closter, residing in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on 2. December 2014.

Said power of attorney, having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

This appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "Renewable Finance II" (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended from time to time (the "Company Law"), and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2.

(1) The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

(2) The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by resolution of its Board of Directors (as defined in Article 11 of the Articles). In all other respects, the legal provisions relating to the amendment of the Articles shall apply.

(3) Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the Board of Directors and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

(4) Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 3.

(1) The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

(2) The Company may acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

(3) The Company may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

(4) The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons, and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets in order to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent that such activities are not regulated activities of the financial sector.

(5) The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may carry out any activities in relation to the management of any commercial, industrial, financial or other companies or enterprises, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

(6) The Company may generally employ any techniques and methods relating to its investments for the purpose of their efficient management, and may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Share capital - Shares

Art. 5.

(1) The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with no par value, all subscribed and fully paid-up.

(2) The share capital of the Company may be increased or by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6.

(1) The Company may have one or more shareholders.

(2) The shares are and shall remain in registered shares.

(3) With respect to the registered shares, a shareholder register shall be kept at the registered office of the Company with a content as specified in Article 39 of the Company Law and may be examined by each shareholder upon request. Entries in the shareholder register definitively determine the attribution of ownership in shares of the Company. At the request and cost of a shareholder, the Company shall issue share certificates confirming its title thereof.

(4) Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners of shares must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Chapter III. Board of Directors - Representation

Art. 7.

(1) The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members (the "Board of Directors", each member the "Director), who need not be shareholders of the Company.

(2) As long as the Company has a single shareholder, the number of Directors may be limited to one Director having the same powers as the Board of Directors.

(3) The general meeting of the shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company appoints the Directors or the sole Director; the general meeting shall also determine their number, their remuneration and the term of their office.

(4) The term of any individual Director's appointment may not exceed a period of six (6) years from the date of his appointment, unless otherwise decided by the general meeting and until the appointment of a successor Director.

(5) The general meeting may remove or replace any Director at any time and without any duty to show cause. A Director may be re-elected.

(6) If a legal entity is appointed as Director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as Director of the Company. Should the permanent representative be dismissed, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(7) In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may appoint, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders.

Art. 8.

(1) All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of the shareholders) fall within the competence of the Board of Directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

(2) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) Directors or, if only one Director has been appointed, by her/his/its sole signature.

(3) The board of directors is authorized to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may, but need not, be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors have been empowered to represent the Company with respect to the Company's day-to-day management, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

(4) The Board of Directors may delegate other special powers or proxies, or entrust limited permanent or temporary functions to agents or committees of its choice.

Art. 9.

(1) The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman who shall preside at the meetings of the Board of Directors. It may also appoint a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the general meetings of the shareholders.

(2) The board of directors shall meet as often as the Company's interests so require upon call by the chairman or any two (2) Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

(3) Written notice of any meeting of the Board of Directors, regardless of whether delivered as an original or as a copy by facsimile or by e-mail, shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

(4) No convening notice is required if all members of the Board of Directors are present or duly represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

(5) Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing, regardless of whether delivered as an original or as a copy by facsimile or by e-mail, another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently in writing.

(6) Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

(7) Resolutions of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or any two (2) members of the Board of Directors. Copies of extracts of the minutes of the Board of Directors or of the circular resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or any two (2) members of the Board of Directors.

(8) The Board of Directors may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Directors are validly taken by a majority of the votes cast (9) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by facsimile or e-mail.

Chapter IV - General meeting of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 10.

(1) The general meeting of the shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Company Law.

(2) To the extent that the Company has a sole shareholder, he shall assume all powers conferred by the Company Law to the general meeting of the shareholders. Resolutions of the sole shareholder shall be recorded in writing.

Art. 11.

(1) The shareholders of the Company shall meet in general meetings upon the issuance of a convening notice by the Board of Directors.

(2) One or more shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the subscribed capital may require the convening of any general meeting.

(3) One or more shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the subscribed capital may furthermore require the entry of one or more items on the agenda of any general meeting in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda; this request must be addressed to the Company by registered letter at least five (5) days before the relevant general meeting.

Art. 12.

(1) The annual general meeting of the shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the Company's registered office or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of general meeting, on the third Wednesday in June of each year at 10:00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the immediately following business day.

(2) Any other general meeting of shareholders may be held at any other place and at any other time as may be specified in the convening notice of general meeting.

(3) Extraordinary general meetings of shareholders may be held at any other place and at any other time as may be specified in the convening notice of general meeting.

(4) For the convening of any general meeting of shareholders and the formalities necessary for admission thereto reference is made to the provisions of the Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

(5) If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

Art. 13.

(1) Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by the Company Law. A shareholder may act at any general meeting of the shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether delivered in original or by facsimile or e-mail.

(2) Each shareholder may also participate at any general meeting of the shareholders by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the general meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a general meeting by any of these means is deemed equivalent to the in-person participation by the shareholder at such general meeting.

(3) The shareholders are authorized to cast their vote by way of a ballot sheet provided by the Company. Ballot sheets contain the date and place of the general meeting of the shareholders, its agenda, and the text of the proposed resolutions, as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favor, against or abstain from voting on each proposed resolution, together with a reference to the shares for which the shareholder exercises such right. Shareholders must deliver their completed ballot sheets to the Company at its registered office by mail, facsimile or e-mail.

(4) Ballot sheets indicating neither a vote (in favor or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void. The Company will only accept ballot sheets received prior to the time of the general meeting as specified in the convening notice.

(5) Resolutions of the general meeting of the shareholders are adopted in accordance with the provisions of the Company Law.

Chapter V - Financial Year - Annual Accounts - Allocation of profits

Art. 14. The Company's financial year shall begin on the first of January (1.1.) of each year and end on the thirty-first of December (31.12.) of the same year.

Art. 15.

(1) From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Company Law. Such allocation shall cease to be required as soon as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share.

(2) The general meeting of the shareholders determines the allocation of any remaining annual net profits by ordinary resolution.

(3) The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and subject to the limitations of the Company Law.

Art. 16.

(1) The financial operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) or, to the extent required by Luxembourg law, by one or more external auditors (réviseur(s) d'entreprises). The auditor(s) (who need not be shareholders and may be physical persons or legal entities) shall be appointed for a term of not more than six (6) years and shall be eligible for reappointment.

(2) The general meeting of the shareholders appoints the auditor(s) by ordinary resolutions and determines their number, their remuneration and the term of their office.

Chapter VI - Dissolution - Liquidation

Art. 17. The company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting, taking the decision according to the procedures defined for the amendment of the statutes.

Art. 18. During the dissolution of the company, the General Meeting decides on the procedure for liquidation, appoints one or more liquidators and determines their powers and emoluments.

Chapter VII - General Provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2015.

Payment of the shares

All thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder SW Equities S.à r.l., prenamed, and totally paid up so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at 850.- Euros.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named shareholder owner took the following resolutions:

1. The registered office is established at L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
2. To elect Auditeurs Associés, société anonyme, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 93937, as financial controller (commissaire aux comptes) until the general meeting held in 2015.
3. To appoint as Directors of the Board of Directors for a period of six (6) years:
 - a. Ms. Desirée Eklund, born in Krefeld, Germany, on the 5 July 1969, having his professional address at 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - b. Mr. Jost Rodewald, born in Braunschweig, on the 30 May 1971, having his professional address at 5, Heienhaff, 1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - c. Mr Silvia Wagner, born in Solingen, Germany, on the 3 September 1964, having his professional address at 1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary certifies that the conditions of Article 26 of the Company Law have been satisfied.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by a English translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Ettelbrück, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Gezeichnet: Nadine CLOSTER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 10 décembre 2014. Relation: DIE/2014/15987. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 17. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014201198/514.

(140225310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Relberg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.799.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - fonds d'investissement spécialisé existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.891 ici représentée par son associé gérant commandité MIN ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.345 (la «Partie comparante»),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privée donnée en date du 26 novembre 2014. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

STATUTS

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «Relberg GP S.à r.l.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'agir en qualité d'associé commandité gérant de la société en commandite spéciale Relberg S.C.Sp.

3.2 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation dans, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de Relberg S.C.Sp.

3.3 La Société pourra, par ailleurs, accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) à Relberg S.C.Sp ainsi qu'à toute entité affiliée à celle-ci. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.5 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance

11. Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants seront nommés en tant que gérants A (les «Gérants A») et gérants B (les «Gérants B») et constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15. Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant A et d'un Gérant B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant A et d'un Gérant B.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V. - Exercice social et comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI. - Liquidation et dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII. - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

| Souscripteur | Parts sociales |
|--|-------------------|
| MIN Woodgate S.C.A., SICAV-FIS | 12.500 |
| Total | 12.500 |

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ 1.300,- Euros.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. M. Gérard BAGNOUD, dirigeant de sociétés, né le 26 octobre 1953 à Chermignon, Suisse, avec adresse professionnelle au 12, rue de la Corraterie, CH-1204 Genève, Suisse, en tant que Gérant A;
2. M. Alan DUNDON, dirigeant de sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant B; et
3. M. Robert BRIMEYER, dirigeant de sociétés, né le 3 mai 1972 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant B.

Deuxième résolution:

4. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014201197/228.

(140224982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Enterhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.976.

L'assemblée générale tenue le 15 décembre 2014 a entériné la résolution du conseil d'administration d'ENTERHOLD S.A. du 1^{er} octobre 2013 lequel avait pris connaissance de la démission de Monsieur Bernard Ewen en tant qu'administrateur de la société, exprimée par sa lettre de démission datée du 15 septembre 2013, et avait coopté à l'unanimité Monsieur Georges Reuter, domicilié professionnellement à L-1445 Strassen 3 rue Thomas Edison au Luxembourg, avec effet à partir du 1^{er} octobre 2013 en tant qu'administrateur, en remplacement et en continuation du mandat initial de Monsieur Bernard Ewen jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2014.

La même assemblée a reconduit les mandats de:

M. Carlo MEIS, comptable, domicilié professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison au Luxembourg, en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration;

M. Pierre SCHILL, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames au Luxembourg, en tant qu'administrateur;

M. Georges REUTER, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison au Luxembourg, en tant qu'administrateur;

Mme Rosa LOPES, comptable, domiciliée professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison au Luxembourg, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2020.

Pour la société

Georges Reuter

Référence de publication: 2014200095/25.

(140224142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Yum ! Restaurants International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 748.907.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.426.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! International Participations LLC, a Delaware limited liability company, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Yum! Restaurants International Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office located at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 96.426 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, enacted on 31 October 2014, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 7,489,077 (seven million four hundred eighty-nine thousand seventy-seven) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the (i) continuation of the Company in the State of Delaware, United States of America, and (ii) transfer of the registered office of the Company, from Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to the state of Delaware, United States of America;
3. Acknowledgment of the resignation of Johannes L. de Zwart and Christiaan F. van Arkel from their mandates as category A managers of the Company and of Michael G. McAuliffe and Wolfgang Preiss from their mandates as category B managers of the Company;
4. Adoption of (i) a certificate of formation of the Company and (ii) a limited liability company agreement in replacement of the articles of association of the Company;
5. Approval of the deregistration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register upon registration of the Company with Delaware Secretary of State; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the (i) continuation of the Company in the State of Delaware, and the (ii) transfer of the registered office of the Company, from Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to the state of Delaware, United States of America (the "Migration").

As a result of the Migration, the Company will continue in the State of Delaware under the name of "Yum! Restaurants International Management LLC", and will therefore operate according to the laws of the State of Delaware.

The Migration will be achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Luxembourg and Delaware point of view and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration.

It is resolved that the Company shall be deregistered in Luxembourg following its registration with the Delaware Secretary of State as to fully become a Delaware limited liability company governed only by the laws of the State of Delaware.

In addition, the Sole Shareholder resolves that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Johannes L. de Zwart and Christiaan F. van Arkel from their mandates as category A managers of the Company and of Michael G. McAuliffe and Wolfgang Preiss from their mandates as category B managers of the Company effective as from the effective date of the redomestication of the Company to the State of the Delaware, i.e. 19 November 2014.

The Sole Shareholder further resolves to grant full discharge to Johannes L. de Zwart, Christiaan F. van Arkel for the performance of their mandates as category A managers of the Company and to Michael G. McAuliffe and Wolfgang Preiss for the performance of their mandates as category B managers of the Company as from the date of their appointment until their resignation.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder notes the adoption of (i) a certificate of formation of the Company and (ii) a limited liability company agreement, instead of the articles of association of the Company, entering into effect as from the effective date of the redomestication of the Company to the State of Delaware, i.e. 19 November 2014 (the "Amendments").

A draft of the Company's certificate of formation and a draft of the limited liability company agreement to be adopted in the State of Delaware as a result of the Migration are signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary and shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the deregistration of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register upon registration of the Company with the Delaware Secretary of State.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand Euros (3,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! International Participations LLC, une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Yum! Restaurants International Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.426

(la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné, le 31 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C.

II. Les 7.489.077 (sept millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille soixante-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation (i) de la continuation de la Société dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et (ii) du transfert du siège social de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique;
3. Reconnaissance de la démission de Johannes L. de Zwart et Christiaan F. van Arkel de leurs mandats de gérants de catégorie A de la Société et de Michael G. McAuliffe et Wolfgang Preiss de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société;
4. Adoption (i) d'un certificat de constitution de la Société et, (ii) d'un accord instituant une société à responsabilité limitée en remplacement des statuts de la Société;
5. Approbation de la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à compter de l'immatriculation de la Société auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver (i) la continuation de la Société dans l'Etat du Delaware, et (ii) le transfert du siège social de la Société, de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, vers l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique (la "Migration").

En conséquence de la Migration, la Société se poursuivra dans l'Etat du Delaware sous le nom de "Yum Restaurants International Management LLC" et sera désormais gouvernée par les lois de l'Etat du Delaware.

La Migration sera réalisée sans interruption de la personnalité morale de la Société, du point de vue du Luxembourg comme du Delaware, et par conséquent la Société restera l'unique et pleine-proprétaire de tous ses actifs et demeurera entièrement responsable de toutes ses dettes et obligations à la suite de la Migration.

Il est décidé que la Société sera radiée de Luxembourg à la suite de son immatriculation auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware, devenant ainsi pleinement une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, gouvernée uniquement par les lois de l'Etat du Delaware.

En outre, l'Associé Unique décide que, suite à l'accomplissement de la Migration, le siège social de la Société sera situé au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de Johannes L. de Zwart et Christiaan F. van Arkel de leurs mandats de gérants de catégorie A de la Société et de Michael G. McAuliffe et Wolfgang Preiss de leurs mandats de gérants de catégorie B de la Société, avec effet à compter de la date d'effet de la migration de la Société vers l'Etat du Delaware, soit le 19 novembre 2014.

L'Associé Unique décide ensuite d'accorder la décharge complète à Johannes L. de Zwart et Christiaan F. van Arkel pour la performance de leurs mandats en tant que gérants de catégorie A de la Société et à Michael G. McAuliffe et Wolfgang Preiss pour la performance de leurs mandats en tant que gérants de catégorie B, depuis la date de leur nomination jusqu'à leur démission.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique prend note de l'adoption (i) d'un certificat de constitution de la Société et (ii) d'un accord instituant une société à responsabilité limitée, en remplacement des statuts de la Société, prenant effet à compter de la date d'effet de la migration de la Société dans l'Etat du Delaware, soit le 19 novembre 2014 (les "Modifications").

Un projet de certificat de constitution et un projet d'accord instituant une société à responsabilité limitée qui seront adoptés dans l'Etat du Delaware en conséquence de la Migration, ont été signés «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, et demeureront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à compter de son immatriculation auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ trois mille Euros (3.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56503. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201310/185.

(140224610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Purser, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 132.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014200502/10.

(140224508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Perigord Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 30.291.

Auszug der Entscheidungen der ordentlichen Generalversammlung und des Verwaltungsrates vom 24. Juli 2014

- Da mit der diesjährigen Generalversammlung die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Prüfungskommissaren ablaufen, verlängert die Gesellschafterversammlung die Mandate der Herren René FALTZ, Thomas FELGEN und Laurent BARNICH als Verwaltungsratsmitglieder und das Mandat der Gesellschaft LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., abgekürzt LOMAC SA als Prüfungskommissar um weitere 6 Jahre. Die Mandate enden mit der Generalversammlung welche im Jahre 2020 abgehalten wird, ab.

- Der Verwaltungsrat verlängert das Mandat von Herrn René FALTZ als Delegiertes Verwaltungsratsmitglied um weitere 6 Jahre. Sein Mandat endet zur ordentlichen Generalversammlung welche im Jahre 2020 abgehalten wird.

Für die Gesellschaft

Ein Mandatsträger

Référence de publication: 2014199515/17.

(140222569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.
